



TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du vendredi 20 janvier 2023

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Jean-Claude PARREY, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

Ordre du jour:

1-Optimisation des Systèmes de Gestion d'Eclairage Public étude faite par le SIEG

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du devis travaux d'Eclairage Public-Optimisation des Système de Gestion d'Eclairage Public.

Le service Eclairage Public du Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63) , grâce aux données issues du Système d'Information Géographique, a identifié sur le territoire de la commune de Trémouille Saint Loup, un certain nombre de cellules photosensibles et d'horloges vétustes pouvant être remplacées par des horloges dernière génération. Pour cette raison, TE63 a inclus, lors de la réponse à l'appel à projet de novembre 2021, un volume estimatif de fournitures et travaux pour procéder à ces rénovations.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : 1 400.00€ HT

Conformément aux décisions prises par son Comité, le territoire d'énergie du Puy de Dome peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours déduction faite de la subvention obtenue en France Relance 70%° égal à 100% du montant estimatif des travaux soit 140€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition du SIEG présenté par le Maire,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

2-Demande de subvention les PEP 63

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide ne pas accorder de subvention pour l'année 2023 à l'Association Pupilles de l'Enseignement Public.

3-Demande de subvention Association Française des Sclérosés en Plaque

Monsieur Alexander CONSTANTIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d' accorder une subvention de 150€ pour l'année 2023 à l'Association Française des Sclérosés en Plaque.

4-Demande de subvention APE Lanobre

Monsieur Alexandre GUILLAUME ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une demande de subvention émanant de l'Association des Parents d'Elèves de LANOBRE pour la réalisation de projet cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention d'un montant de 200€ .

5-Convention d'adhésion des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion à la mission relative à l'assistance retraites

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, pour un montant de 75€ par an pendant 3 ans..

6-Demande de subvention rénovation chauffage

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir des subventions pour la rénovation des chauffages auprès des services de l'État 30% (chauffage des bâtiments communaux et gîtes) et du Département 40% (chauffage des bâtiments communaux) des montants HT.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention pour la rénovation des chauffages suivant le devis estimatif .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;
- SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat et du Département et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;

-**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

7-Aménagement Place de l' Eglise

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une subvention pour les grosses réparations de voirie auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement Territoriaux Ruraux DETR. Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT plafond des travaux subventionnés .

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;
- SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

8-Terrains de pétanque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir des subventions pour la rénovation des terrains de pétanque auprès des services du département (FIC) 40% et de la Région 40% . Le taux des subventions serait de 80 % du montant HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;
- SOLLICITE** l'aide financière auprès du Département (FIC) et de la Région
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

9-Tarifs Maison des Associations pour association extérieure à la commune (Comité des fêtes de BAGNOLS)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette association extérieure à la commune souhaite louer la Maison des Associations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de louer la Maison des Associations à cette association pour un montant de 100€ + chauffage si besoin 30€ .

10-Renouvellement ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 03 février 2023 et qu'il serait souhaitable de la renouveler pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie en attente de versements des subventions.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 30 000 € auprès du Crédit Agricole. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole.

11-Centrale photovoltaïque

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CONSTANTIN Alexander, 1er Adjoint au Maire.

Monsieur CONSTANTIN Alexander expose la manifestation d'intérêt spontanée de la société Greenyellow en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la parcelle C5.

Le projet envisage la construction d'une centrale de type ferme au sol d'une puissance de 9MWc. Il donnerait lieu au versement d'un loyer d'occupation à la commune sur une durée de 30 ans.

En vue de finaliser l'offre technique et financière de la société Greenyellow, le conseil municipal délibère (3 abstentions et 6 voix pour) pour autoriser Greenyellow à effectuer une étude de faisabilité sur la parcelle susmentionnée financée par Greenyellow (Estimation 50k€).

12-Contrat de travail de Mme Véronique GATIGNOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Dominique RANVIER, Adjoint Technique Territorial contractuel, a démissionné de son poste. Pour la remplacer, des offres d'emploi ont été publiées. Monsieur le Maire a pris la décision d'embaucher Madame Gatignol Véronique .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider le contrat de travail de Mme Véronique GATIGNOL.

